

Dispositif d'enquêtes annuelles de victimation « cadre de vie et sécurité »

Enquête prévue par la loi LOPPSI2 présentée uniquement à titre d'information

1. Intitulé de l'enquête

L'enquête est intitulée « Cadre de vie et sécurité ».

2. Service producteur

L'INSEE (le département "Prix à la consommation, ressources et conditions de vie des ménages") et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), département de l'Institut national des Hautes Études de Sécurité et de la Justice (INHESJ), partagent la maîtrise d'ouvrage de l'enquête.

3. Service réalisant la collecte

L'INSEE est maître d'œuvre de l'enquête et réalise la collecte.

4. Historique de l'enquête

Le dispositif poursuit le dispositif précédent d'enquêtes annuelles de victimation, initié en 2007, dont l'avis d'opportunité expire en 2011. Le renouvellement de l'avis d'opportunité n'est pas demandé puisque l'enquête est désormais prévue par la loi LOPPSI2. Le projet d'enquête sera néanmoins examiné par le comité du label.

En 2005 et 2006, lorsque le dispositif d'enquêtes annuelles était en cours de développement, une distinction a été faite entre les 2 premières parties de l'enquête, le questionnaire « ménage » (atteintes aux biens du ménage) et le questionnaire individuel (violences aux personnes hors ménage), et une 3e partie appelée « questionnaire auto-administré sur les violences sensibles ». Cette dernière partie a été présentée au CNIS séparément car son protocole de collecte spécifique, un questionnaire auto-administré, la différenciait des questionnaires en face à face classiques.

De 2007 à 2011, le questionnaire auto-administré a démontré qu'il était en mesure d'apporter des informations inédites sur les violences sexuelles et les violences au sein du ménage. Elles ont été exploitées conjointement avec les informations sur les violences physiques hors ménage obtenues à partir du questionnaire individuel. C'est pourquoi, ce qu'on appelle désormais « enquête Cadre de vie et sécurité » intègre le questionnaire auto-administré au même titre que le questionnaire « ménage » et le questionnaire individuel.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Cinq enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » ont été réalisées entre 2007 et 2011 (1er trimestre), avec en moyenne 17 000 répondants (13 500 pour le questionnaire auto-administré).

Les données nationales sont diffusées sur le site de l'INSEE dans la rubrique « thèmes/conditions de vie/justice » et sous forme de fiches thématiques dans France portrait social (éditions 2008 à 2010), Regards sur la parité (édition 2008), Tableaux de l'économie française (édition 2011). Deux Insee Première n° 1176 et 1180 ont été publiés en février 2008, ainsi qu'un article du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) dans Economie et Statistique n°426 de mars 2009. Un numéro spécial d'Economie et Statistique utilisant les enquêtes 2007 à 2009 est en cours d'élaboration.

Les quatre premières enquêtes annuelles ont fait l'objet de publications en novembre de chaque année dans le rapport annuel de l'ONDRP et le rapport annuel de l'ONZUS et de publications ponctuelles de l'ONDRP (Grand Angle 14, 19, 22 et 23) et du Ministère de la Justice (Infostat 110).

Les fichiers de production et de recherche (FPR) des enquêtes 2007 à 2008 ont été mis à la disposition des chercheurs via le centre Maurice Halbwachs. Pour les éditions 2009 à 2011, la constitution des FPR est en cours. Les données peuvent également être fournies sur demande dans le cadre de conventions.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Ce dispositif a pour objectif général de mesurer auprès des ménages et des personnes interrogées la fréquence des atteintes subies au cours du passé récent (les 2 années civiles précédant l'enquête).

On peut ainsi évaluer la proportion de ménages ou de personnes se déclarant victimes. On peut analyser leurs caractéristiques socio-démographiques et déterminer le nombre, la nature et les conséquences des actes subis. Le dispositif permet aussi d'estimer la part des victimes qui ont porté plainte et d'effectuer des comparaisons en tendance avec les données administratives sur les faits constatés (notamment celles extraites de l'outil d'enregistrement des crimes et délits non routiers appelé « état 4001 »). Il cherche aussi à mesurer la perception du risque de victimation et la distribution dans la population du sentiment d'insécurité lié à la délinquance, ainsi que les effets de la victimation subie et des craintes liées à la délinquance sur les comportements des ménages.

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS) se déroule majoritairement en face à face et débute par les questions du TCM (tronc commun des ménages). Elle comporte trois questionnaires :

- le questionnaire ménage en face à face qui aborde la qualité de l'environnement du logement, la description des cambriolages, dégradations de la résidence principale et secondaire, des vols et dégradations des véhicules possédés, les escroqueries bancaires ;
- le questionnaire individuel en face à face qui traite des agressions, vols personnels, menaces et injures, de la perception du risque de victimation et des comportements face à ce risque, de l'utilisation des transports en commun et du sentiment d'insécurité dans ces transports ;
- le questionnaire individuel auto-administré pour les violences « sensibles », c'est-à-dire les violences sexuelles et les violences physiques et menaces au sein du ménage, qui existe dans une version française et dans une version « allégée » en langues arabe, allemande, anglaise, portugaise et turque.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le dispositif a été mis en place en 2007 à la demande de l'ONDRP, du ministère de la Justice et du secrétariat général du comité interministériel à la ville, financeurs de l'enquête.

Désormais, le dispositif d'enquêtes annuelles nationales de victimation est inscrit dans la loi "d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure", dans l'annexe intitulée "rapport sur les objectifs et les moyens de la sécurité intérieure à l'horizon 2013".

Dans la partie "Préparer l'avenir", on trouve le paragraphe suivant (page 82) :

"Tous les ans, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales procédera en liaison avec l'Institut national de la statistique et des études économiques à une enquête nationale de victimation dont les résultats seront publiés."

En 2013, il est prévu une enquête de victimation européenne régie par un règlement. L'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2013 sera aménagée pour pouvoir répondre à ce règlement (ajouts de questions ou de modalités). Dès l'enquête 2012, quelques questions pourraient déjà être rajoutées pour des thématiques non couvertes par CVS, comme la fraude à la consommation et la corruption.

Les résultats des enquêtes de victimation alimenteront les travaux de l'ONDRP, en particulier son rapport annuel publié en novembre. Parmi les utilisateurs potentiels, on peut citer des administrations traitant des questions pénales (Police et Justice), des administrations ou organismes confrontés à la délinquance dans leurs activités quotidiennes (éducation nationale, ministère des transports, transporteurs), des administrations, associations, chercheurs traitant des questions sociales soulevées par la délinquance dont le secrétariat général du comité interministériel à la ville, partenaire du dispositif. Les partenaires les plus intéressés par le questionnaire sur les « violences sensibles » sont ceux qui travaillent en particulier sur les violences faites aux femmes comme l'observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes du ministère des solidarités et de la cohésion sociale.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le dispositif d'enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » présenté pour 2012 et les années suivantes reconduit le dispositif d'enquêtes de victimation annuelles 2007-2011. Avant 2007, des questions de victimation avaient été posées au mois de janvier, de 1996 à 2006, dans le cadre du dispositif des Enquêtes Permanentes de Conditions de vie (EPCV).

Des enquêtes locales sont conduites ponctuellement ou de façon régulière, comme celle réalisée en Ile-de-France depuis 2001, tous les deux ans, par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France. A l'échelle nationale, le dispositif d'enquêtes annuelles de victimation « Cadre de vie et

sécurité » constitue depuis 2007 une source de données unique en son genre à la fois par sa régularité, la richesse de ses thèmes et la taille de son échantillon. Elle permet à la France de disposer en matière de mesure statistique des phénomènes de délinquance, de deux sources statistiques complémentaires, données d'enquêtes et données administratives. Il existe désormais un consensus international, et en particulier européen, sur la nécessité de procéder ainsi.

9. Insertion dans un système d'information

Pour les cinq premières éditions, l'enquête CVS se divisait en deux parties, le questionnaire en face à face auquel répondent les ménages et en leur sein une personne de 14 ans et plus d'une part, et le module auto-administré sur les violences sensibles d'autre part. Le premier avait reçu un avis d'opportunité jusqu'en 2011 alors que le second, du fait de son caractère expérimental a nécessité une demande renouvelée chaque année.

Les résultats publiés depuis novembre 2007 ont apporté des informations inédites sur la fréquence, la nature et le taux de plainte en matière de violences physiques ou sexuelles, en particulier pour ce qui est des violences au sein du couple. Ces informations sont reprises aujourd'hui par les acteurs qui travaillent sur ces questions, comme l'Observatoire national de la parité entre les femmes et les hommes.

Le module sur les « violences sensibles » répond à des attentes exprimées depuis longtemps sur les violences au sein des ménages. Par ailleurs, la répétition du module sur les « violences sensibles » offre des possibilités d'analyse à la fois conjoncturelle et structurelle très étendues.

10. Cible de l'enquête

Le champ est composé des ménages habitant un logement ordinaire (enquête en population générale). Les unités enquêtées sont les personnes de 14 ans et plus. Une personne est interrogée par ménage. Si elle a entre 18 et 75 ans, à la fin du questionnaire individuel portant notamment sur les violences physiques (vols avec violences, violences physiques hors vols, hors personnes vivant avec l'enquêté et hors violences sexuelles), elle répond au questionnaire « violences sensibles ».

11. Champ de l'enquête

Il s'agit d'enquêtes en population générale auprès d'un échantillon de logements de France métropolitaine.

Le questionnaire « ménage » s'adresse à un adulte du ménage-unité de vie, de préférence la personne de référence ou un membre du groupe de référence.

Le questionnaire « individuel » en face à face s'adresse à une personne par ménage-unité de vie présent dans le logement, tirée au sort parmi les personnes de 14 ans ou plus au 1er janvier de l'année d'enquête. Le proxy n'est pas autorisé ; une seconde visite est possible.

Le questionnaire « individuel » auto-administré s'adresse à la personne tirée au sort pour le questionnaire « individuel » en face à face sous condition qu'elle soit âgée de 18 ans au moins au jour de l'enquête et ait 75 ans ou moins au 1er janvier.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête concerne la France métropolitaine. L'enquête a été étendue à La Réunion pour l'année 2011 (1 500 logements échantillonnés) et pourrait y être reconduite en 2016. Des extensions aux autres DOM seront possibles en fonction de la demande locale.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'échantillon de l'enquête CVS est sélectionné dans l'Echantillon-Maître Octopusse de l'INSEE avec une surreprésentation des logements en zones urbaines sensibles (ZUS). Il est composé de deux sous-échantillons : un échantillon standard (21 000 logements pour CVS 2010) et un échantillon provenant de la base ZUS (3 000 logements pour CVS 2010).

L'échantillon standard est sélectionné dans les cinq dernières campagnes de recensement et l'échantillon ZUS, dans les bases ZUS des cinq dernières années. Le nombre de répondants est de 17 000 ménages environ et de 13 500 individus pour ce qui concerne le module « violences sensibles ».

14. Mode de collecte

L'enquête sera effectuée sous la forme d'un questionnaire informatisé (« capisé ») en face à face par un enquêteur du réseau INSEE. Le module « violences sensibles » est passé sous la forme d'un questionnaire auto-administré qui permet aux personnes interrogées de répondre de façon autonome et sans l'intervention d'un tiers, enquêteur ou autre personne du ménage. Pour l'enquête de 2013 qui servira à répondre au règlement européen, il sera peut être nécessaire de développer un questionnaire auto-administré (par internet par exemple) pour les thématiques non couvertes actuellement par l'enquête CVS.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête se déroulera de mi-janvier à mi-avril de chaque année.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Chaque enquête dure 50 minutes en moyenne dont 8 minutes pour le questionnaire auto-administré (20 minutes maximum).

Le temps de réponse varie selon les événements vécus par l'enquêté(e). En l'absence de victimations subies, le questionnaire dure 40 minutes en moyenne. En cas de victimations multiples, il peut dépasser une heure.

Un répondant sur quatre déclare au moins une victimation « ménage ». Deux sur dix déclarent au moins une victimation « individuelle » (hors violences « sensibles »). Six sur cent déclarent avoir été victimes d'au moins une violence « sensible ».

L'impact sur la personne enquêtée peut être important, en particulier pour les violences « sensibles ». En effet, certaines questions posées portent sur des événements dont l'évocation peut s'avérer délicate (recensement et description des violences sexuelles, des violences intra-familiales, désignation de l'auteur). Le protocole retenu (questionnaire auto-administré) permet à l'enquêté de s'isoler et de répondre en toute confidentialité. Un dispositif d'accompagnement est prévu notamment avec la remise d'une fiche comportant des numéros de téléphone d'associations d'aides aux victimes, sachant qu'un numéro d'appel gratuit concernant spécifiquement l'enquête est mis en place au sein de l'INSEE.

17. Instances de concertation (comitologie): comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Le dispositif a été élaboré et réalisé sous la direction d'un comité de supervision réunissant autour de l'ONDRP et de l'INSEE des représentants de différents administrations (intérieur, défense, équipement et transports, éducation nationale, délégation à la ville, service des droits des femmes). Ce comité s'est réuni pour la première fois le 8 juin 2005. Le dispositif s'était en outre doté d'un comité scientifique rassemblant des sociologues et des économistes de la délinquance, spécialistes des enquêtes de victimation.

L'enquête CVS est suivie par un comité de pilotage rassemblant l'INSEE et l'ONDRP.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le niveau géographique envisagé pour la publication des résultats est la France métropolitaine. La représentativité n'est assurée qu'au niveau des ZEAT au plus.

L'enquête alimentera le rapport annuel de l'ONDRP et donnera lieu à des travaux d'études de l'INSEE et des financeurs (Ministère de la Justice, SG-CIV).

Un fichier de production et de recherche sera mis à la disposition des SSM (après signature d'une licence d'utilisation) et des chercheurs, par l'intermédiaire du centre Maurice Halbwachs, par la voie de diffusion normale. Le fichier de production et de recherche est également accessible aux organismes présentant des garanties relatives à un usage professionnel de la statistique qui en feront la demande, sous réserve de l'accord de l'INSEE et de la signature d'une convention précisant les modalités de mise à disposition.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête CVS en métropole coûte 1,2 M € en coûts directs de collecte. Elle requiert environ 50 mois ETP en coûts internes et 16 000 heures pour la gestion de l'enquête dans les directions régionales.